

Date d'affichage : 27/09/2023

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU 25/09/2023</p>
--

Présents : MM D.HARY, C.FOURNIER, FK PORET, L. LEMAITRE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Retraits avant début des compétitions :

RANG DU FLIERS : Féminines à 8 : amende 30€

WATTEN : U17D2A : amende 30€

RENESECURE : U13Est D3G : amende 24€

Courrier de Guines ES déclarant le forfait général de son équipe U19D1A : amende 50€

Courrier de Renescure déclarant le forfait général de son équipe U11 Est D3H : amende 25€

Courrier de Huby st leu déclarant le forfait général de son équipe SD5E : amende 100€

Journées des 09-10/09/2023

SD2C- 26327254 ETAPLES HV B/LE TOUQUET C. 1^{er} forfait de Le Touquet C (mail du club). Homologué : ETAPLES HV B 3 – LE TOUQUET C 0 par forfait. Match retour le 02/06/2024 à Etaples HV. Amende 25€ à Le Touquet.

SD4E- 26330577 LANDRETHUN LE NORD B/GUINES ES B. Participation à la rencontre d'un joueur de Guines ES B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 04/10/2023. Homologué : LANDRETHUN LE NORD B 4 – GUINES ES B 0 par pénalité. Amende 100€ à Guines ES.

SD5B- 26330762 NORTKERQUE C/BREMES LES ARDRES. Match arrêté à la 61^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs dans l'équipe de Nortkerque. Homologué : NORTKERQUE C 0 – BREMES LES ARDRES 3 par pénalité. Amende 30€ à Nortkerque.

SD6F- 26331761 MARQUISE D/WISSANT. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline pour suspicion de fraude dans l'équipe de Marquise.

SD7E- 26332213 CAMIERS B/AUBIN. 1^{er} forfait de Aubin (mail du club). Homologué : CAMIERS B 3 – AUBIN 0 par forfait. Match retour le 02/06/2024 à Camiers. Amende 22€ à Aubin.

FEMD1D- 26332646 LANDRETHUN LE NORD/WISSANT. 1^{er} forfait de Landrethun le Nord (mail du club). Homologué : LANDRETHUN LE NORD 0 – WISSANT 3 par forfait. Amende minorée 10€ à Landrethun le Nord.

U19D1A-26625417 HESDIN OL/GUINES. 1^{er} forfait de Guines ES. Homologué : HESDIN OL 3 – GUINES ES 0 par forfait. Match retour le 01/06/24 à Hesdin. Amende 15€ à Guines ES.

U17D2A-26626604 BLARINGHEM/ST OMER ESSOR. 1^{er} forfait de Blaringhem. Homologué : BLARINGHEM 0 – ST OMER ESSOR 3 par forfait. Amende 15€ à Blaringhem.

U17D2B-26626781 ATTIN/ST MARTIN BOULOGNE. Homologué : ATTIN 3 – ST MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Match retour le 01/06/24 à Attin. Amende 15€ à St Martin Boulogne.

U17D3A-26627177 ST MARTIN TATINGHEM/LE PORTEL AP US. 1^{er} forfait de Le Portel AP/US. Homologué : ST MARTIN LEZ TATINGHEM 3 – LE PORTEL AP US 0 par forfait. Match retour le 03/02/24 à St Martin Lez Tatinghem. Amende 15€ à Le Portel AP/US.

U15D2B-26628783 NEUFCHATEL/ETAPLES AS B. 1^{er} forfait de Etaples AS B. Homologué : NEUFCHATEL 3 – ETAPLES AS B 0 par forfait. Match retour le 01/06/24 à Neufchatel. Amende 15€ à Etaples AS.

U15D3A-26629136 CALAIS ENTENTE/FRETHUN. 1^{er} forfait de Calais Entente. Homologué : CALAIS ENTENTE 0 – FRETHUN 3 par forfait. Amende minorée 10€ à Calais Entente.

U15D3A-26629138 OYE PLAGE/AUDRUICQ. 1^{er} forfait de Oye Plage. Homologué : OYE PLAGE 0 – AUDRUICQ 3 par forfait. Amende 15€ à Oye Plage.

U15à8A-26620707 CAMPAGNE LES GUINES/GUINES ES. 1^{er} forfait de Guines ES. Homologué : CAMPAGNE LES GUINES 3 – GUINES ES 0 par forfait. Match retour le 01/06/24 à Campagne les Guines. Amende 15€ à Guines ES.

U15à8B-26630323 VERTON/LE PORTEL STADE B. 1^{er} forfait de Verton et 1^{er} forfait de Le Portel Stade B. Homologué : VERTON 0 – LE PORTEL STADE B 0 par forfait aux 2 équipes. Amende 15€ aux 2 équipes.

U15à8B-26630324 MERLIMONT/MAMETZ. 1^{er} forfait de Merlimont et 1^{er} forfait de Mametz. Homologué : MERLIMONT 0 – MAMETZ 0 par forfait aux 2 équipes. Amende 15€ aux 2 équipes.

Journée du 16/09/2023

FEMD1D-26332649 MARQUISE B/HARDINGHEN. 1^{er} forfait de Marquise B (mail du club). Homologué : MARQUISE B 0 – HARDINGHEN 3 par forfait. Amende 14€ à Marquise.

U15à8B-26630326 SAMER B/LE TOUQUET. 1^{er} forfait de Le Touquet. Homologué : SAMER B 3 – LE TOUQUET 0 par forfait. Match retour le 01/06/24 à Samer. Amende minorée 10€ à Le Touquet.

U13 Ouest D4I-26670682 Homologué : NEUFCHATEL B 5 – EQUIHEN B 8.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District à dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le secrétaire de séance : M. FK PORET